

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS (EPI)

LA CGT TRANSMET VOTRE LISTE DE NOËL

Travailler en sécurité ne doit pas être un luxe !

Stop aux restrictions sur les EPI !

- Vêtements trop grands ou trop petits et mal taillés !
- Commandes refusées !
- Chaussures de sécurité adaptées aux pathologies non délivrées !
- Agents contractuels sans équipements parfois pendant des mois !

Selon L'article R.4321-4 du Code du travail : « L'employeur met à la disposition des travailleurs, en tant que de besoin, les équipements de protection individuelle appropriés et, lorsque le caractère particulièrement insalubre ou salissant des travaux l'exige, les vêtements de travail appropriés. Il veille à leur utilisation effective. »

Force est de constater que **le compte n'y est pas** et que les réponses apportées à la CGT lors de la FSS du 6 novembre 2025 **ne sont pas satisfaisantes** !

C'est pourquoi, chères et chers collègues, **La CGT vous propose** en cette période de fêtes de fin d'année **de nous faire remonter votre liste au Petit Papa Bertrand** !

Remplissez votre liste au verso et faites-la parvenir à vos référents de secteur CGT ou par retour de mail (cgt@hautsdefrance.fr).

La CGT la fera parvenir au Petit Papa Bertrand.

ON LACHE RIEN !



EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS (EPI) LA CGT TRANSMET VOTRE LISTE DE NOËL

Petit Papa Bertrand pour ma sécurité dans l'exercice de mes missions au sein des lycées des Hauts de France, j'ai besoin des EPI suivants :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Tu peux déposer ces équipements au pied du sapin de l'établissement :
pour l'équipe :

Remplissez cette liste et faites-la parvenir à vos référents de secteur CGT ou par retour de mail (cgt@hautsdefrance.fr).

La CGT la fera parvenir au Petit Papa Bertrand.

ON LACHE RIEN !

